



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Emanuel Waeber

2013-CE-70 [QA 3151.13]

Développement des installations sportives à Fribourg

I. Question

C'est avec joie et satisfaction que les Fribourgeois ont appris que le Conseil communal de la Ville de Fribourg et le Conseil d'Etat sont prêts à travailler conjointement sur la planification et la réalisation de nouvelles installations sportives au profit du hockey sur glace et de la natation, et qu'ils sont également prêts à accepter cet engagement. Cela aurait été nécessaire depuis 30 ans, à savoir avant la construction de la Salle St-Léonard. En effet, cette dernière a été victime d'une « mauvaise planification » dès le début et elle ne correspond actuellement pas aux normes européennes en vigueur. Mais nous regardons vers l'avenir avec confiance et espoir, et j'invite le Conseil d'Etat, en collaboration avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg, à répondre aux questions suivantes :

1. Partage-t-il l'avis que le rapport coût-bénéfice d'une éventuelle rénovation de l'actuelle patinoire ne serait pas optimal et que ceci serait également préjudiciable au trafic alentour ainsi qu'au développement de l'urbanisme ?
2. Envisage-t-il la construction de nouvelles installations sportives (patinoire et piscine) sur l'actuel site du parc de la Poya ?
3. Peut-il envisager d'utiliser l'actuelle patinoire en tant que salle multisports pour pratiquer différentes disciplines sportives telles que le volleyball, l'unihockey, le handball, etc... ou encore en tant qu'espace culturel ?

30 avril 2013

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat accompagne de près l'évolution du dossier relatif à la construction de nouvelles installations sportives sur le site St-Léonard, comme il l'a déjà mentionné dans sa réponse à la question 3069.12 du député David Bonny. Il soutient le projet de la deuxième phase du site St-Léonard et a communiqué ses décisions pouvant participer à l'avancement de celui-ci. Toutefois, l'Etat n'étant pas le maître d'ouvrage, il ne peut décider de l'évolution des travaux.

1. *Partage-t-il l'avis que le rapport coût-bénéfice d'une éventuelle rénovation de l'actuelle patinoire ne serait pas optimal et que ceci serait également préjudiciable au trafic alentour ainsi qu'au développement de l'urbanisme ?*

L'aménagement local reste, selon la loi, une compétence communale. Le Conseil d'Etat n'a pas à se positionner sur la stratégie de planification urbaine de la ville.

2. *Envisage-t-il la construction de nouvelles installations sportives (patinoire et piscine) sur l'actuel site du parc de la Poya ?*

Le parc de la Poya faisant partie d'un patrimoine protégé, il n'y a pas de possibilité de construction sur celui-ci. Cependant, un nouvel élément est à prendre en considération : dans le cadre du nouveau plan de stationnement de l'armée, présenté aux cantons le 25 novembre 2013 et mis en consultation jusqu'à fin janvier 2014, l'armée a annoncé son intention de se retirer à l'horizon 2020 du site de la Poya. La caserne est propriété du canton. Dans la perspective du retrait probable de l'armée, un groupe de travail a été nommé par le Conseil d'Etat, avec le mandat d'étudier les possibles affectations futures du site de la Poya. Le groupe de travail discutera avec une délégation du Conseil communal de la Ville de Fribourg, responsable de l'aménagement du territoire. L'avenir du site militaire de la Poya a également fait l'objet d'une question écrite au Grand Conseil (2013-CE-175), à laquelle le Conseil d'Etat répondra en temps voulu.

3. *Peut-il envisager d'utiliser l'actuelle patinoire en tant que salle multisports pour pratiquer différentes disciplines sportives telles que le volleyball, l'unihockey, le handball, etc... ou encore en tant qu'espace culturel ?*

Le site St-Léonard comprenant déjà une salle omnisport avec une capacité de plus de 3000 places assises ainsi qu'une halle des fêtes, le Conseil d'Etat estime qu'une troisième infrastructure de ce type n'est actuellement pas une nécessité. De plus, non loin du site, se trouve le bâtiment de Forum Fribourg permettant d'accueillir des manifestations de grande ampleur. Sans oublier qu'en Ville de Fribourg, la salle du collège Ste-Croix, avec une capacité de plus de 2000 personnes, convient également pour diverses manifestations sportives.

28 janvier 2014